



---

**Stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD**  
-  
**Déclinaison sur le Plateau des Guyanes**

**Juillet 2012**

---

## SOMMAIRE

<b>RESUME.....</b>	<b>3</b>
<b>I - Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>II - Les enjeux de la coopération régionale sur le Plateau des Guyanes .....</b>	<b>5</b>
<b>III - Les principaux objectifs multilatéraux de la stratégie de coopération régionale sur le Plateau des Guyanes.....</b>	<b>6</b>
<b>IV - Une coopération à décliner également de manière bilatérale.....</b>	<b>11</b>

## RESUME

---

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l'AFD « *d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer* » (mesure VI-1).

La stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD vise à favoriser les synergies entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

Il est proposé d'adopter une démarche en deux étapes : (i) la définition d'un socle commun d'objectifs valable pour tous les espaces géographiques ; (ii) dans un deuxième temps, en s'appuyant sur ce socle, l'élaboration d'une stratégie par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone, objet de la présente note, sur le Plateau des Guyanes.

Il est proposé d'articuler la stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD autour des trois objectifs principaux suivants :

- (i) favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint,
  - (ii) promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale,
  - (iii) intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française, dimension sous-jacente des interventions de l'AFD dans les Etats étrangers.
-

## I - Introduction

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l'AFD « d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer » (mesure VI-1).

Cette stratégie « coopération régionale » vise à favoriser les synergies communes entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

L'AFD intervient Outre-mer, à travers un mandat de contribution au développement économique et social, pour (i) soutenir l'investissement des collectivités locales via ses prêts bonifiés dans le cadre d'une approche d'appui-conseil et (ii) favoriser l'essor du secteur privé et la création d'emploi par l'intermédiaire de prêts, de garanties et en assurant la représentation des produits OSEO. Dans les Etats étrangers voisins, le groupe AFD soutient les politiques publiques de ces Etats par l'intermédiaire de subventions et de prêts concessionnels ou non concessionnels et finance également l'essor du secteur privé. Il existe des points de convergence substantiels entre ces deux mandats, avec notamment l'objectif commun d'un développement économique, social et environnemental équilibré.

L'approche retenue pour la stratégie de coopération régionale de l'AFD est une démarche en deux étapes :

- définition d'un socle commun d'objectifs valable pour tous les espaces géographiques ;
- dans un deuxième temps, en s'appuyant sur ce socle, l'élaboration d'une stratégie par espace géographique par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone, objet de la présente note, sur le Plateau des Guyanes.

### Espace géographique concerné par la stratégie de coopération régionale de l'AFD sur le Plateau des Guyanes

Située sur la côte nord de l'Amérique du Sud entre le Suriname, avec lequel elle partage une frontière fluviale de 510 km, et l'Amapá, Etat fédéré du Brésil séparé par une frontière commune de plus de 600 km, la Guyane est un département et une région d'Outre-mer (DROM), régie par l'article 73 de la constitution française.

Avec le Guyana (de langue anglaise) et le Suriname (de langue néerlandaise), la Guyane compose l'ensemble des **trois Guyanes** (ex-Guyane britannique, ex-Guyane hollandaise, et Guyane française), dénomination datant de l'époque où ces territoires furent colonisés, respectivement et souvent de manière alternée, par les Anglais, les Hollandais et les Français.



La Guyane partage avec ses voisins un espace naturel reflétant l'unité biogéographique de la région dénommée le « **Plateau des Guyanes** », situé au cœur du bassin amazonien, qui s'étend de l'Amapá au Venezuela et embrasse cinq pays.

Pour des raisons historiques et de proximité géographique, les échanges interculturels, commerciaux et de coopération de la Guyane dans la région sont plus évidents avec le **Suriname, le Guyana, et l'Amapá**. C'est sur cette aire géographique que se concentre la stratégie de l'AFD sur le Plateau des Guyanes.

## II - Les enjeux de la coopération régionale sur le Plateau des Guyanes

La biodiversité et les richesses minières confèrent au Plateau des Guyanes un intérêt exceptionnel. Relativement bien préservée, cette zone fonde son identité sur la diversité des langues et des cultures, et abrite notamment des populations amérindiennes dont le mode de vie est encore très dépendant du bon état de conservation de leurs territoires.

Derrière l'unité écologique de la région et des enjeux majeurs de conservation, de protection de l'environnement et de développement, se dessine un contexte très contrasté sur les plans institutionnel, économique et social.

(dernières données connues)

	Guyane	Suriname	Amapá	Guyana
<b>Population<sup>1</sup></b>	224 469	550 000	582 400	770 000
<b>Superficie (km<sup>2</sup>)<sup>2</sup></b>	83 534	163 270	142 815	214 969
<b>Densité (hab / km<sup>2</sup>)</b>	2,69	3,18	4,08	3,55
<b>PIB par habitant (€)en 2009<sup>3</sup></b>	14 028	4 482	3 854	1 891
<b>Statut institutionnel</b>	Région monodépartementale et future collectivité unique	Etat	Etat fédéré	Etat

La Guyane est un territoire attractif pour les populations des pays voisins : la situation politique est stable, le niveau de vie plus élevé (écarts de 3 à 7), et les ressources en or dans les fleuves de l'intérieur attirent un nombre croissant d'orpailleurs illégaux, estimé entre 4 000 et 8 000 aujourd'hui. En outre, la porosité des frontières guyanaises, matérialisées en majorité par des fleuves, favorise les entrées sur le territoire souvent de manière irrégulière.

Le département français affiche toutefois un taux de chômage structurellement élevé (21% en 2010), nettement moindre - en théorie - dans les pays et Etat voisins (14% en Amapá et 9% au Suriname et au Guyana). Dans chacun des territoires, la population est caractérisée par une forte proportion des classes jeunes, souvent peu diplômées. La Guyane et l'Amapá partagent également une importante dynamique démographique.

Largement couverts par la forêt amazonienne, ces territoires sont dotés d'importants réseaux hydrographiques et leur étendue complexifie la réalisation d'un aménagement équilibré de ceux-ci. La majorité des populations et des activités économiques se concentre ainsi sur les bandes littorales et sur les estuaires des fleuves.

Les territoires du Plateau des Guyanes présentent un fort retard de développement, un sous-équipement et un enclavement importants, qui engendrent d'importants défis en termes d'accès aux services essentiels, de développement économique, ou encore de cohésion sociale.

Leurs économies sont qualifiées de fragiles : petite taille de leur marché intérieur, poids important des services publics, faible diversification des activités du Plateau des Guyanes et vulnérabilité face aux chocs exogènes.

L'ouverture de la Guyane aux pays environnants favoriserait l'accroissement des échanges, eux-mêmes facteurs de développement économique et social, et contribuerait au renforcement de son positionnement sur la scène régionale.

Les Etats généraux de l'Outre-mer, en mettant en avant le « développement endogène », ont insisté sur la nécessité d'une plus grande insertion régionale. De même, les collectivités locales guyanaises,

<sup>1</sup> Sources Insee (janvier 2012), « Le ministère des Affaires étrangères et européennes et les Caraïbes » (novembre 2011), « Guyane-Amapá, mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges », CEROM (août 2011)

<sup>2</sup> Sources « Guyane-Amapá, mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges », CEROM (août 2011), et Union Européenne

<sup>3</sup> Sources Rapport annuel 2010 ledom (juin 2011), et « Guyane-Amapá, mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges », CEROM (août 2011)

convaincues de leur indispensable ancrage dans leur environnement régional, développent une stratégie d'insertion régionale renforcée. Cette stratégie, si elle présente une dimension économique évidente, est également imprégnée d'enjeux politiques et sociaux : la Guyane ne peut se désintéresser des évolutions de son voisinage immédiat qui peut avoir un impact par exemple en matière de santé publique (épidémies et lutte contre les grandes pandémies) ou de flux migratoires.

### **III - Les principaux objectifs multilatéraux de la stratégie de coopération régionale sur le Plateau des Guyanes**

---

Des orientations stratégiques tournées vers les finalités de développement de la Guyane :

- ⇒ favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint
- ⇒ promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle du Plateau des Guyanes
- ⇒ intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française

#### **1.1. Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint**

Longtemps essentiellement tournée vers la France métropolitaine, la Guyane développe de plus en plus des relations avec les États voisins. Dans l'optique de contribuer au développement économique et social de la région, l'AFD s'inscrit dans cette dynamique, à l'appui d'un mandat de coopération régionale, formulé dès 2002, qui l'autorise à intervenir au Suriname, au Guyana et en Amapá. Le Suriname faisant partie de la Zone de Solidarité Prioritaire, l'Agence pourrait également y mener des actions de lutte contre la pauvreté.

La stratégie de coopération régionale de l'AFD doit nécessairement s'inscrire en cohérence avec celles des partenaires que sont les bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux, déjà actifs sur ces territoires (cf. annexe 1, Les programmes de coopération et les bailleurs de fonds présents dans la région).

- **Structurer les territoires pour favoriser leur développement**

La faiblesse des réseaux routier, maritime et aérien fait des territoires du Plateau des Guyanes des espaces enclavés. A titre illustratif, l'Etat de l'Amapá n'est pas relié par la route au reste du Brésil ; la Guyane ne dispose que de deux routes nationales sur le littoral et d'un port peu compétitif ; le réseau routier au Suriname, estimé à 4 500 km, est constitué en majeure partie de routes en terre vétustes et inadaptées ; enfin, le Guyana demeure encore peu aménagé (2 600 km de routes et des pistes sommaires).

En matière de télécommunications, les territoires du Plateau des Guyanes ne sont pas interconnectés, leurs réseaux manquent de sécurisation (reliés à l'unique câble sous marin Americas II), et l'accès à Internet et à la téléphonie est très faible pour l'intérieur de ces territoires.

Dans le domaine des énergies, le système électrique actuel de l'Amapá est isolé du réseau interconnecté du Brésil, et une problématique commune avec les pays du Plateau des Guyanes est l'accès au réseau électrique des sites isolés.

Nonobstant ces constats, des projets structurants, en identification, en cours, ou achevés, pourraient contribuer à accroître les perspectives d'ouverture et d'échanges : l'ouverture du pont sur l'Oyapock<sup>4</sup> reliant la France au Brésil (programmée pour 2012), la réhabilitation de la route Albina-Paramaribo reliant l'est du pays, zone frontalière à la Guyane, à la capitale (projet soutenu par l'AFD, en cours d'exécution), la réalisation du pont Takutu reliant le Guyana au Brésil (2009), ou encore le projet de mise en place d'un bac international sur le Maroni.

---

<sup>4</sup> La mise en place du pont sur l'Oyapock, qui s'inscrit dans un projet plus vaste, à l'échelle du Plateau des Guyanes, qui relierait le Venezuela à Macapá. L'Initiative de l'intégration de l'infrastructure régionale d'Amérique du sud (IIRSA), dont le Venezuela, le Guyana, le Suriname et le Brésil sont signataires, vise ainsi à mettre en place un réseau d'infrastructures de communication à vocation internationale reliant ces pays.

Le développement des infrastructures, notamment portuaires, aériennes et de télécommunication, est indispensable au renforcement des échanges de biens et services dans la région. L'AFD s'est ainsi donnée comme priorité d'accompagner l'aménagement du territoire en Guyane et dans sa région. Elle s'y attelle en finançant des infrastructures aussi bien en Guyane que dans les Etats voisins (aménagement de routes en Guyane - Papaïchton, Cayenne, Apatou, Macouria, Kourou -, de berges - Montsinéry-Tonnégrande-, réhabilitation de deux quais du port de Dégrad-des-Cannes, réhabilitation de la route Paramaribo – Albina au Suriname, ...).

Du point de vue de la Guyane, le développement des infrastructures dans les pays voisins permet de réduire les « coûts d'approche » des marchés voisins (gains de temps et d'argent via la réduction des « bureaucraties » logistiques). Dans l'instruction de ces projets d'infrastructures dans les pays voisins, l'AFD veillera à s'assurer de leur cohérence et de leur complémentarité avec celles de la Guyane. Elle s'assurera aussi que les investissements concernés n'introduisent pas de distorsions de concurrence entre les territoires, déjà caractérisés par d'importantes disparités en termes de coûts salariaux, de règles sociales et environnementales, etc. Si le rattrapage du niveau d'équipement est nécessaire, l'effort d'investissement en infrastructures devra être mené de manière équilibrée des deux côtés des frontières.

En phase de construction, ces infrastructures génèrent également des opportunités de marché pour les entreprises ultramarines. Dans le respect de ses règles d'intervention (aide déliée, application des procédures de marché public de la maîtrise d'ouvrage), l'AFD veillera à ce que les entreprises ultramarines soient dûment informées des opportunités générées par ses financements dans les Etats voisins (informations sur sites internet, conférence, etc.).

En matière d'aménagement du territoire, l'AFD apportera également son expertise à la création ou la structuration des filières telles que les TIC et les énergies renouvelables (octroi de prêts directs aux entreprises privées, en collaboration étroite avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui interviendrait en fonds propres par exemple), et veillera à valoriser les savoir-faire guyanais auprès des pays voisins. L'émergence et la mise en place de projets de codéveloppement (infrastructures de transport, dorsale en fibres optiques de GUYACOM) seront également encouragées par l'Agence.

#### **L'AFD accompagne un projet de dorsale régionale en fibres optiques**

Dans le secteur des télécommunications, un projet de construction d'une dorsale en fibres optiques qui permettrait de relier le Brésil et la Guyane (Macapá à Cayenne), puis dans un deuxième temps le Suriname, est en cours de réalisation ; il vise à **réduire la fracture numérique sur le Plateau des Guyanes par la création d'une « autoroute de communication »**. Le partenariat entre l'opérateur brésilien Oi et son homologue français GUYACOM a été signé en janvier 2012 : GUYACOM réalisera donc la liaison entre Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock (ville frontière), et la compagnie de telecom brésilienne Oi sera chargée de construire le tronçon Calçoene-Oiapoque. Les travaux doivent démarrer en juillet 2012 et permettront de desservir 14 des 16 communes de l'Amapá, seul Etat brésilien à ne pas avoir de liaison terrestre en raison des difficultés de franchissement de l'Amazone. L'AFD accompagne ce projet à travers l'émission de deux garanties bancaires : une garantie ARIZ sur un prêt bancaire adossé aux investissements réalisés au Brésil, et une garantie Fonds Dom Guyane AFD sur le prêt bancaire adossé aux investissements réalisés en Guyane.

- Promouvoir les relations économiques et commerciales de la Guyane avec sa région

Malgré son positionnement géographique, les flux de marchandises de la Guyane au niveau de la région restent marginaux : les échanges avec ses voisins d'Amérique du Sud (les 6 pays du CARICOM et les Etats du Nord du Brésil) s'élèvent à 77 M€ d'importation contre 2,3 M€ d'exportation, ne représentant respectivement que 8% et 2% du volume total des importations et des exportations de la Guyane (2009). Le Suriname représente par exemple 1% du total des exportations de la Guyane, et 0,05% de ses importations (respectivement 0,7% et 0,7% pour le Brésil, et quasi nulles pour le Guyana). La France métropolitaine demeure le premier fournisseur et le premier client de la Guyane.

Il en est de même pour le Plateau des Guyanes : le Suriname et le Guyana commercent principalement avec Trinidad et Tobago et les Etats-Unis, et l'Amapá avec les Etats-Unis, suivis de loin par la Chine.

Les freins identifiés relèvent de contraintes réglementaires importantes, de réseaux et infrastructures d'échanges peu développés, d'acteurs économiques qui se connaissent peu et d'environnements qui paraissent difficiles à appréhender (cadres législatifs, langues, normes, ...).

L'AFD participe à l'insertion de la Guyane dans son environnement régional à travers notamment ses dispositifs facilitant l'export. Elle s'attache également à la mise en place et au développement de partenariats (avec les organisations patronales, Ubifrance et la CCIG notamment, qui a des représentants au Suriname et en Amapá) visant à promouvoir les relations économiques et commerciales de la France avec la région. L'ouverture de la Guyane à l'international étant un vecteur susceptible de fournir de nouveaux relais de croissance et d'emplois, l'AFD s'emploiera à mettre en place des actions visant à son amélioration, dans la continuité de celles mises en place ces dernières années, en matière de financement (garanties ARIZ, produits OSEO d'accompagnement à l'international des PME guyanaises, ...) et de réseau (ouverture d'un Bureau AFD en janvier 2010 au Suriname), en concertation étroite avec l'Ambassadeur de France au Suriname et au Guyana, l'Ambassadeur de France au Brésil, l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale de la zone Antilles-Guyane, le Commissaire au Développement Endogène et le Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

#### **Les dispositifs export de l'AFD et OSEO**

Les dispositifs financiers AFD/OSEO disponibles pour accompagner les PME à l'international sont les suivants :

▪ Les prêts :

- **OSEO : les Prêts Pour l'Export (PPE)** en partenariat avec UBIFRANCE pour le financement des investissements de création ou de développement de l'activité à l'exportation ou d'implantation à l'étranger (montants compris entre 20k€ et 150k€).
- **OSEO : le Contrat de Développement International** pour le financement de programmes d'investissement d'entreprises de plus de trois ans et en croissance afin de concourir au développement de l'entreprise à l'international (montants compris entre 40k€ et 300k€).
- **OSEO : le Contrat de Développement Participatif** pour le financement d'entreprises de plus de trois ans afin de renforcer leur structure financière pour réaliser un projet de développement notamment à l'international (montants compris entre 300k€ et 3M€ en cofinancement avec une banque).

▪ Les garanties :

- **AFD : la garantie ARIZ** permet de garantir des prêts bancaires et/ou des fonds propres investis destinés à financer l'investissement d'une PME française dans les pays de la zone d'intervention de l'AFD (notamment le Brésil, le Suriname, etc.) (quotité de 50% et montant d' 1M€ maximum).
- **OSEO : la Garantie de Projets à l'international (ex-FASEP)** permet de garantir contre les risques économiques les apports en fonds propres de la maison mère française à sa filiale étrangère et/ou les prises de participation de sociétés dans cette filiale (quotité de 50% maximum).
- **OSEO : les garanties court-terme** permet de garantir des engagements par signature, des cautions export et les crédits souscrits par les entreprises (quotité de 50% maximum).

Dans le cadre de sa stratégie de coopération régionale, l'AFD veillera à mieux faire connaître l'ensemble de ses produits financiers via la mise en place d'outils de communication spécifiques (conférences, brochures dédiées, etc.), comme elle l'a fait récemment avec la présentation de ses dispositifs aux entreprises à l'occasion du Salon Guyane Export, qui s'est déroulé en mars 2012 à Cayenne (dans ce cadre, une « charte d'aide à l'export » a été signée le 13 mars).

L'AFD s'attèlera également à poursuivre sa contribution à une meilleure connaissance des potentialités d'exportation des entreprises guyanaises. Elle a récemment participé activement à la réalisation d'une étude stratégique sur l'insertion économique des PME PMI de la Guyane dans leur environnement régional et a produit, dans le cadre du partenariat CEROM, des études comparatives sur les territoires voisins<sup>5</sup>.

Les actions de l'AFD en faveur du développement des entreprises régionales à l'exportation pourront aussi inclure le financement, à taux de marché, d'investissements directs étrangers d'une entreprise d'un pays voisin sur le territoire guyanais.

L'AFD pourra enfin mettre en place des PRCC (programme de renforcement des capacités commerciales) visant à faciliter les échanges commerciaux régionaux dans les géographies considérées.

<sup>5</sup> Toutes ces études sont téléchargeables sur le site : <http://www.afd.fr/home/outre-mer/agences-outre-mer/Guyane/publications-guyane>



## 1.2. Promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle du Plateau des Guyanes

L'AFD est fortement impliquée dans toute sa zone d'intervention sur les thèmes du climat et de la biodiversité. Les biens publics mondiaux sont d'ailleurs au cœur de son mandat dans les pays émergents.

Le développement des activités, légales ou illégales, sur le Plateau des Guyanes (exploitation forestière, orpaillage, urbanisation et développement d'infrastructures, etc.) exercent des pressions considérables sur l'environnement. Afin de s'orienter vers des économies créatrices d'emplois locaux, les décideurs publics œuvrent aujourd'hui pour un développement plus endogène et une meilleure insertion régionale, tout en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles (le Guyana, et dans une moindre mesure le Suriname, étant particulièrement engagés dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique).

Le projet de gestion durable sur le Plateau des Guyanes s'achevant début 2012, l'AFD et le FFEM poursuivront leur action dans ce domaine, à travers le financement du programme de plateforme régionale de développement de REDD+ (Réductions des Emissions dues à la déforestation et à la Dégradation des forêts et amélioration des stocks de carbone forestiers) qui regroupe des mesures et actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre liés à la déforestation et à la dégradation des forêts, sur cette même région. Ce projet est porté par l'Office National des Forêts (ONF) Guyane et bénéficie aux services forestiers du Guyana, du Suriname, et de l'Amapá. D'un montant total de 2,7 M€, il est soutenu par le FFEM à hauteur d'1 M€, en cofinancement avec le Fonds Européen de Développement Régional, et le Fonds d'intervention pour l'environnement et le développement durable (FEDD, fonds entièrement financé par l'ONF).

### **Projet de gestion durable des ressources sur le Plateau des Guyanes (2008-2011)**

Situé au cœur du bassin amazonien, le Plateau des Guyanes, composé de forêts tropicales humides primaires, revêt un intérêt écologique et biologique universellement reconnu. Afin d'assurer une protection durable de l'environnement sur les territoires concernés, un projet accompagné par le FFEM a été lancé en 2008 pour assurer la conservation à long terme de l'intégrité des écosystèmes forestiers et aquatiques et maintenir les processus écologiques responsables de leur équilibre, et ainsi préserver les services environnementaux rendus par ces différents écosystèmes, notamment aux populations locales. Les actions menées ont relevé de (i) la gestion durable des forêts et l'éco-certification, (ii) la réduction des impacts liés à l'orpaillage pour les sites et les populations, (iii) la gestion durable des aires protégées et la création d'activités économiques pour les populations. Ce programme a été mis en œuvre par l'ONG WWF (World Wildlife Fund) et a été décliné en différentes stratégies dans chaque pays bénéficiaire. Le projet visait à assurer également des formations, des échanges de connaissances et de pratiques pour bâtir une véritable coopération régionale dans le domaine de l'environnement. La participation financière du FFEM s'est élevée à 1,3 M€, le budget total du projet étant de 6,79 M€.

En matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'association des élus ultramarins, nationaux ou locaux, et de partenaires comme l'ADEME, le CIRAD, EDF ou l'ONF, capables de témoigner et d'être force d'inspiration, est essentielle pour la promotion régionale, voire plus lointaine, de politiques vertueuses en matière climatique.

La lutte contre les maladies transmissibles fait également partie de ces enjeux régionaux. L'AFD finance des programmes et des projets et accompagne les acteurs qui travaillent au quotidien dans la lutte contre les fléaux contemporains ; elle est ainsi partie prenante dans la lutte contre les pandémies sur le Plateau des Guyanes, telles que le SIDA et le paludisme. Que ce soit à travers la mobilisation de crédits dédiés (ex. : le projet d'amélioration de l'offre de santé au Suriname prévoit un axe « coopération »), la mise à disposition d'expertise, ou encore l'appui auprès d'ONG spécialisées, l'Agence répondra favorablement aux projets d'intérêts régionaux dans le domaine de la santé.

En matière de surveillance et de contrôle épidémiologiques, l'AFD favorisera, comme elle le fait déjà, la mobilisation d'expertises à travers des institutions françaises reconnues telle que l'Institut Pasteur. Elle appuiera la coopération régionale entre les institutions spécialisées de Guyane et les pays voisins afin de renforcer les systèmes régionaux de surveillance. Enfin, l'Agence veillera à poursuivre ses appuis au développement de procédés innovants particulièrement adaptés aux géographies difficiles de la région, telle que la télémédecine, ou encore les images satellitaires SPOT, et à la mise à disposition de l'expertise française dans ces domaines auprès de ses voisins.

### **Projet d'amélioration de l'offre de soins au Suriname**

Ce projet, d'un montant total de 16,1 M€, et entièrement financé par l'AFD, s'étend sur la période 2009-2014. Visant à l'amélioration de l'offre de soins au Suriname et la coopération entre la Guyane et le Suriname dans les domaines hospitalier et sanitaire, il comprend les volets suivants : (i) construction d'un hôpital rural à Albina et réhabilitation du centre de santé, (ii) construction et/ou réhabilitation de centres de santé et de logements de fonction sur la rive du Maroni et de l'intérieur du pays, (iii) acquisition d'équipements médicaux, (iv) mise en place d'actions de coopération hospitalière entre le Suriname et la Guyane, dans le domaine de la prévention des maladies transmissibles comme le SIDA, le paludisme, ou la dengue.

#### **Illustration d'une action du volet 4 : coopération en matière de lutte contre le paludisme sur le Plateau des Guyanes**

Dans le cadre du volet de ce projet portant sur la coopération bilatérale, l'AFD a ouvert le 21 février 2011 à Paramaribo, une conférence portant sur la lutte contre le paludisme sur le Plateau des Guyanes. Ce colloque, placé sous le patronage du Ministre de la Santé du Suriname, a associé par ailleurs, en présence de l'OMS, trois pays : la France, le Brésil et le Guyana.

Les discussions, déroulées sur trois jours, se sont articulées autour :

- d'échanges d'informations épidémiologiques entre les différentes institutions qui traitent de ces sujets dans chacun des pays concernés (pour la Guyane, les contributions ont été apportées par l'Agence Régionale de Santé, l'Institut Pasteur et le Conseil Général),
- de propositions de coopération communes de lutte contre cette pandémie, notamment dans les zones frontalières.

### **1.3. Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française**

L'action de l'AFD dans les Etats étrangers intègre une dimension sous-jacente de promotion de l'influence française, et plus spécifiquement de valorisation des atouts économiques de la France et de mise en réseau des savoir-faire français. Ce cadre général intègre une déclinaison spécifique pour les territoires ultramarins.

La prise en compte des intérêts français s'effectue dans le respect des modalités d'intervention de l'AFD (insertion dans les stratégies de nos partenaires, aide déliée, procédures d'appel d'offre, etc.) en privilégiant des secteurs d'interventions où l'expertise française est reconnue, en développant des composantes spécifiques d'un projet qui met en valeur cette dernière ou encore via la promotion de partenariats (l'Agence a par exemple mis en place un cofinancement avec la Banque Interaméricaine de Développement et l'Union européenne, pour la réhabilitation de la route entre Paramaribo et Albina).

L'AFD travaille dans ce sens en collaboration étroite avec le Commissaire au Développement Endogène, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, l'Ambassadeur de France au Suriname et au Guyana, l'Ambassadeur de France au Brésil, et l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale de la zone Antilles-Guyane (coordinateur des actions de l'État et des collectivités territoriales menées au titre de la coopération régionale dans la zone Caraïbes-plateau des Guyanes-Nord du Brésil).

Par ailleurs, l'AFD entretient une relation de partenariat avec les collectivités territoriales, dont les prérogatives de mise en œuvre de la coopération régionale s'élargissent, en vertu de la circulaire du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du mois de mars 2012, relative aux compétences exercées par les collectivités territoriales d'Outre-mer en matière internationale.

Cette valorisation passe aussi par une bonne connaissance des compétences spécifiques disponibles dans les géographies ultramarines, que l'AFD actualise et développe notamment grâce à son réseau de partenaires, d'entreprises, et aux études qu'elle finance (ex. : [insertion économique régionale des PME PMI de la Guyane](#)). Très concrètement, l'AFD s'est engagée, depuis 2009, notamment au travers de sa participation au COREC (comité régional à l'export et à la coopération régionale en Guyane, créé par la Préfecture de la Région Guyane), dans une démarche visant à identifier les freins au développement des entreprises qui souhaitent intervenir davantage dans les pays voisins de la Guyane. Cette instance de coordination et de coopération est destinée à fédérer les efforts et les initiatives des acteurs locaux en Guyane, en parallèle des structures aujourd'hui opérationnelles de Guadeloupe et Martinique. L'AFD poursuivra également son engagement auprès des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) en Guyane (l'agence de Cayenne est d'ailleurs déjà membre du « cercle de réflexion » des CCEF qui se réunit mensuellement).

Les expertises financières et sectorielles dans les secteurs où l'AFD bénéficie d'un réel savoir-faire, notamment l'eau, l'assainissement, l'agriculture, la santé, l'aménagement urbain, facilement mobilisables car disponibles au sein même de l'Agence, ou via son réseau d'experts, donnent à l'AFD l'opportunité d'être partie prenante dans les comités d'élaboration de stratégie de développement, dans les divers débats locaux et régionaux, et lui permettent d'être en première ligne pour soutenir les initiatives de développement sur le Plateau des Guyanes. L'AFD est ainsi représentée à la Commission Mixte entre la France et le Suriname, à la Commission Mixte Transfrontalière franco-brésilienne, aux Conseils du Fleuve, Maroni et prochainement Oyapock, et participe également aux réunions techniques transfrontalières.

L'AFD s'attachera à promouvoir la production de connaissances et l'échange d'expérience et d'expertises à l'échelle du Plateau des Guyanes. Elle veillera notamment à poursuivre son soutien aux ONG qui présentent un réel savoir-faire sur les thématiques présentes sur le Plateau des Guyanes, telle que le WWF qui travaille à l'amélioration des pratiques liées à l'orpaillage ou à l'écocertification des forêts, la Croix Rouge et Aids, dans le domaine de la santé, ou celles venant en appui aux populations étrangères sur le territoire guyanais.

L'Agence s'associera également aux projets régionaux de formation, comme elle le fait avec le projet d'ATIPA (Actions de formation Transfrontalières pour l'Intégration du Plateau des Guyanes en Amazonie) porté par l'IRD et l'Université des Antilles et de la Guyane, pour lequel elle a proposé son expertise et un partenariat, qui pourra se décliner à travers la mise en place de visioconférences ou la venue d'experts de son réseau, des collaborations avec le CEFEB, et la mise à disposition des documents de travail et publications du département recherche sur les thèmes traités.

Enfin, elle favorisera la production de connaissances sur la région, notamment à travers le partenariat du CEROM, et les projets de recherche (ex. : réalisation d'une étude de la déforestation liée à l'exploitation aurifère sur l'ensemble des trois Guyanes et sur l'Amapá, portée par le WWF et soutenue par l'Agence).

#### **Partenariat CEROM**

L'AFD est membre du partenariat [CEROM](#) (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer) aux côtés de l'ledom et de l'Insee. Dans le cadre de ce partenariat, des études comparatives entre la Guyane et ses voisins proches ont été réalisées :

- « [Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée](#) », étude sur les systèmes économiques des deux territoires, parue en décembre 2008 et disponible en français et en anglais.

- « [Guyane-Amapá, mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges](#) », étude sur les domaines économiques, sociaux, politiques et environnementaux des deux territoires, publiée en octobre 2011 et disponible en français et en [portugais du Brésil](#). La publication de cette dernière étude a été l'occasion d'organiser une présentation à la Consule du Brésil en poste à Cayenne et à une classe d'étudiants brésiliens, fin 2011.

Outils d'aide à la décision, ces études développent et analysent l'information économique, politique et sociale ; elles permettent également d'aider acteurs et décideurs à identifier les points de complémentarité entre les territoires afin d'intensifier leurs relations de coopération.

## **IV - Une coopération à décliner également de manière bilatérale**

### **1.1. Avec le Suriname**

Le Suriname est confronté à plusieurs défis, notamment dans le secteur de l'éducation, de la santé, des transports, de l'énergie et de l'environnement. L'AFD, qui dispose depuis janvier 2010 d'un Bureau à Paramaribo, lui apporte son appui et structure ses interventions autour de trois objectifs principaux :

- améliorer l'accès aux services et infrastructures de santé et d'éducation pour les populations du Maroni ;
- favoriser le développement économique et le désenclavement de la région Est, frontalière avec la Guyane ;
- mettre en œuvre une politique commune de gestion rationnelle des ressources naturelles du Plateau des Guyanes.

L'intervention de l'AFD peut prendre la forme de prêts, concessionnels ou non, et de subventions (ex. : financement d'études de faisabilité).

Deux projets, financés par l'AFD, sont en cours de réalisation (dans un cadre régional, le Suriname est également bénéficiaire de deux projets du FFEM) :

- **le projet d'amélioration de l'offre de soins au Suriname**, d'un montant de 16,1M€, financé en totalité par l'Agence. Ce projet comprend la construction d'un hôpital à Albina, la réhabilitation de centres de santé et le financement d'équipements, et la mise en place d'opérations de coopération en matière de santé entre la Guyane et le Suriname ;
- **le projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Albina**, dont la participation de l'AFD s'élève à 25M€. Ce projet vise à contribuer au rééquilibrage régional en faveur du développement économique et social de la région Est du Suriname, frontalière avec la Guyane.

#### **Projet de réhabilitation de la route Paramaribo – Albina**

L'AFD participe à la réhabilitation de la route qui relie la capitale du Suriname (Paramaribo), à la ville située à la frontière avec la Guyane (Albina) qui s'étend sur 140 km. Ce projet permet de répondre positivement à (i) la sécurisation du système routier au Suriname, (ii) au rééquilibrage régional du territoire et (iii) au dynamisme de son espace frontalier avec la Guyane.

Le projet, dont le coût total s'élève à 102 M€, fait l'objet d'un cofinancement avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Commission Européenne. Le financement octroyé par l'AFD est un prêt à conditions bonifiées, et représente 23% du montant total du projet (25 M€). L'AFD co-finance ainsi les travaux et l'appui à la maîtrise d'ouvrage du projet représentée par le ministère des Finances et le ministère des Travaux publics surinamais.

Une étude de faisabilité portant sur un projet de développement urbain intégré à Albina a été réalisée en 2007 par l'Agence. L'instruction de ce projet a été temporairement suspendue dans l'attente d'une décision de l'Etat français quant à la restructuration financière de la ville de Saint-Laurent du Maroni sans laquelle la « coopération régionale » entre la Guyane et le Suriname, et singulièrement entre les deux villes-frontières de part et d'autre du Maroni, ne peut pas être équilibrée.

D'autres interventions pourraient être envisagées à l'avenir : des projets de microfinance, des collaborations avec les ONG françaises dans les secteurs de l'éducation, la santé ou l'environnement, thématiques sur lesquelles les ONG occupent une place prépondérante, des appuis dans le domaine de l'eau ou encore les transports publics. Le Suriname est également l'un des pays les plus vulnérables de la région aux conséquences du changement climatique du fait de l'élévation du niveau des eaux ; des actions dans ce domaine pourraient être mises en place. Il est à souligner que la création prochaine de la Caribbean Investment Facility par l'Union Européenne pourrait constituer l'opportunité pour l'AFD d'obtenir des subventions pour ses projets éligibles dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique.

L'AFD ayant acquis une bonne expérience dans les régions transfrontalières, il serait intéressant de capitaliser sur ces savoirs, et de les élargir en travaillant sur la notion des « villes frontières », qui reflètent des problématiques singulières (Saint-Laurent du Maroni et Albina, à l'Ouest de la Guyane ; Saint-Georges de l'Oyapock et Oiapoque à l'Est).

Parmi les projets à l'étude qui concernent également la Guyane et dans lesquels l'AFD et le FFEM pourraient apporter leur expertise, celui d'un barrage sur le fleuve Tapanahony affluent du Maroni (qui pourrait provoquer une baisse sensible du volume d'eau s'y déversant) ou de mise en place d'un bac international pour relier le Suriname à la Guyane (il est à souligner qu'un volet « aménagement des berges d'Albina » est intégré au projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Albina).

### 1.2. Avec l'Amapá

Des interventions de l'AFD dans l'Etat d'Amapá avaient été envisagées dès 2001, l'AFD ayant initialement été autorisée à intervenir au Brésil dans ce seul Etat au titre de la coopération régionale avec la Guyane. Après la décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 19 juin 2006 autorisant l'AFD à intervenir au Brésil, l'appui à la coopération régionale entre la Brésil et la Guyane française a été retenu comme l'un des objectifs de l'AFD.

Les autorités brésiliennes et françaises ont un intérêt commun pour promouvoir le développement économique de l'Etat d'Amapá et de la zone transfrontalière : il s'agit pour le Brésil de dynamiser un Etat amazonien particulièrement défavorisé, et pour la France de réduire les externalités négatives liées à la pression migratoire en Guyane.

La faiblesse de la maîtrise d'ouvrage dans l'Etat d'Amapá, la situation financière des différentes collectivités impliquées, et les conditions tarifaires proposées par l'AFD ont cependant rendu jusqu'à

présent difficiles l'identification et la préparation de projets dans les secteurs de la santé transfrontalière, des aménagements urbains à Oiapoque, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, identifiés lors d'une mission de prospection effectuée par l'agence de Brasilia en 2009. En effet, les autorités de l'Etat d'Amapá n'ont pas été encore en mesure de préciser leurs besoins et de formuler leurs demandes de financement. Une mission d'identification aura lieu en mai 2012, sous le pilotage de l'agence AFD de Cayenne, désormais désignée « coordonatrice » dans le dispositif AFD dans l'Amapá, pour voir si les contacts établis pourraient enfin déboucher sur des projets concrets.

Au-delà des deux projets régionaux que sont le projet de gestion durable des ressources naturelles sur le Plateau des Guyanes et le projet de Plateforme régionale de développement de REDD+, l'Amapá est également partie prenante de deux autres projets :

- **le programme d'appui technique pour la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne** (4 Etats bénéficiaires dont l'Amapá), d'un montant de 0,8 M€, porté par l'AFD et coordonné par l'Office National des Forêts International (ONFI) ;
- le projet de **gestion durable de la forêt publique de l'Etat d'Amapá**, pour un montant total de 5,45 M€, dont 1,6 M€ de participation du FFEM. Ce projet, qui associe le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Conservation International (CI) et le Gouvernement de l'Amapá, vise à consolider la politique de conservation et de gestion de la biodiversité du gouvernement de l'Amapá, et à mettre en place une exploitation forestière à faible impact.

Ainsi, l'Etat d'Amapá est directement bénéficiaire de quatre projets portés par l'AFD et le FFEM dont les montants se portent à hauteur de à 4,7 M€.

En termes de prospection, la mise en place d'un nouveau gouvernement local pourrait permettre d'envisager des interventions prochaines dans cet Etat. Des relations étroites sont nouées avec l'ADAP, l'Agence de Développement de l'Amapá. Celle-ci s'est montrée vivement intéressée par un accompagnement de l'AFD sur un projet de développement urbain intégré d'Oiapoque, ville brésilienne frontière de la Guyane, mené en liaison avec le propre développement de la ville de Saint-Georges de l'Oyapock.

Dans le cadre du programme opérationnel (PO) Amazonie 2007-2013, les représentants de la Commission européenne ont suggéré la mise en place d'un projet-pilote européen sur le bassin de l'Oyapock. L'AFD pourrait accompagner ce projet en soutenant des actions de développement local, d'urbanisation et de préservation des ressources naturelles. A titre d'exemple, dans le cadre de l'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock, l'Agence a financé l'aménagement d'une zone d'activités économiques, située à l'entrée du bourg de Saint-Georges de l'Oyapock, afin que la Guyane tire des bénéfices de sa situation géographique. Comme évoqué dans la stratégie de coopération régionale de la Guyane avec le Suriname (cf. supra), la dimension des « villes frontières » pourrait également être approfondie sur les territoires de Saint-Georges de l'Oyapock et Oiapoque.

L'AFD veillera également à encourager la coopération et les partenariats scientifiques entre organismes brésiliens et guyanais. La Guyane offre notamment l'opportunité d'une coopération scientifique franco-brésilienne innovante, au travers de l'exploitation des images fournies par la station de réception des données satellite de nouvelle génération pour l'observation de la terre (Spot 5).

### 1.3. Avec le Guyana

A ce jour, l'AFD ne compte aucune opération au Guyana. Pourtant, en 2010, l'ouverture d'un Bureau de représentation AFD à Paramaribo (compétent à la fois pour le Suriname et le Guyana) a permis d'entrevoir de nouvelles perspectives de rapprochement entre la France et cet Etat. Par ailleurs, l'organisation de missions successives au Guyana (novembre 2008, février 2009, janvier 2010) ont permis (i) de confirmer le souhait du Guyana d'un renforcement de l'implication de la France sur son territoire, (ii) d'identifier les éventuels besoins de financement du pays et (iii) d'évoquer des points de coopération à caractère économique et de développement dans la perspective d'une première opération de l'AFD. Des pistes de réflexion ont été engagées dans les domaines de la sécurité civile (formation), de l'environnement (énergies renouvelables), de l'agriculture (aménagement foncier) et de la santé. Lors de la dernière mission en janvier 2010, les autorités Guyaniennes ont confirmé leur intérêt pour un financement AFD sous forme de prêt concessionnel.

A ce jour, l'AFD ne peut donner suite à cette demande, conformément à la doctrine du Trésor sur le réendettement des pays pauvres de mars 2009. En effet, le Guyana, en tant que pays n'ayant accès qu'au guichet le plus concessionnel de la Banque mondiale (guichet IDA de l'Association Internationale de développement) et présentant un risque de surendettement modéré, n'est pas éligible aux prêts souverains de l'AFD.

Toutefois, le Guyana est bénéficiaire des initiatives de coopération régionale financées par le FFEM (projet de gestion durable des ressources naturelles sur le Plateau des Guyanes et projet de Plateforme régionale de développement de REDD+ sur le Plateau des Guyanes).

Le rapprochement futur de la France et du Guyana pourrait également se concrétiser avec la désignation par le Guyana d'un Consul honoraire à Cayenne.

#### 1.4. Avec Haïti

Ré-ouverte depuis décembre 2006, l'agence en Haïti met en œuvre aujourd'hui plus d'une dizaine de projets, exclusivement sous forme de subventions, et dans des secteurs divers (agriculture, développement urbain, infrastructures, éducation, santé, micro-finance et appui au secteur privé).

Depuis le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, l'AFD a engagé 101 M€ pour la reconstruction du pays, tout en poursuivant les projets déjà en cours. Parmi les projets engagés depuis, celui de reconstruction, d'aménagement et de développement intégré des quartiers de Martissant et de Baillergeau à Port-au-Prince, sinistrés par le séisme, qui mobilise 30 M€.

Il n'existe pas à proprement parler en Haïti de structures publiques susceptibles de mener de tels projets, même si la **FOKAL**, fondation haïtienne engagée dans le développement social et culturel s'est proposée pour porter juridiquement, et à titre transitoire, les opérations de reconstruction de ces deux quartiers. C'est dans ce contexte que la **SIMKO**, SEM immobilière guyanaise et partenaire historique à la fois du Centre National d'Etude Spatiale (CNES) et de l'AFD, a été approchée pour examiner dans quelle mesure elle pourrait apporter un appui technique à la structure qui préfigurerait à terme l'opérateur de reconstruction dans les deux quartiers précités de Port-au-Prince. Une mission exploratoire de la SIMKO organisée conjointement par l'AFD (agences de Cayenne et de Port-au-Prince) fin janvier 2012 pourrait s'avérer fructueuse à cet égard, un contrat d'appui technique de la SEM guyanaise pouvant être envisagé dans l'hypothèse où la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations serait bien confiée à la FOKAL.



## Annexe 1 - Les programmes de coopération et les bailleurs de fonds présents dans la région

### ⇒ La Guyane

Le statut de Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne donne l'opportunité à la Guyane de bénéficier d'importants crédits en vue de sa progression vers la convergence économique et sociale par rapport au reste du territoire communautaire (Fonds Européen de Développement Régional - FEDER). Le programme opérationnel du FEDER en Guyane est doté d'une enveloppe de 305 M€ de crédits FEDER, pour une maquette dont le montant total s'élève à 645 M€.

L'Europe est également à l'origine du **Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Amazonie**, sur la période 2007-2013, qui soutient des actions visant à :

- structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable
- développer les activités transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération
- stimuler le rapprochement des populations et des services transfrontaliers

Ce programme européen de coopération transfrontalière entre la Guyane, le Suriname et les trois états brésiliens du Para, de l'Amapá et de l'Amazonas, bénéficie d'une enveloppe de 17 M€ financée à hauteur de 75% par le FEDER et de 25% par l'Etat, la Région, le CNES et le Conseil général. Le comité de sélection du PO Amazonie a programmé, au 12 avril 2011, 22 projets pour un montant de 14,6 M€ soit un taux de programmation d'environ 86%, et une consommation effective de 12%.

Enfin, l'Union Européenne a mis en place le **programme de coopération interrégionale Interreg IV « Caraïbes » (2007-2013)**, dont l'objectif est de contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'espace Caraïbe par une croissance économique, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois, et qui bénéficie notamment aux régions de Guadeloupe, Guyane, et Martinique. Les axes de ce programme sont les suivants : (i) Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires, (ii) Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune et durable des ressources terrestres, maritimes, et la prévention des risques, et (iii) Stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'espace Caraïbe. Doté d'un budget d'environ 63 M€ (dont 75% au titre du FEDER). Le solde est cofinancé par les Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, les deux Collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, par l'Etat, ainsi que par l'autofinancement privé. En mai 2011, plus de 45 opérations de coopération Interreg ont été cofinancés dans le cadre des deux premiers appels à projets, pour un montant total de 40 M€ (63%).

Par ailleurs, en sus des sources de financements européennes, le **Fonds de coopération régionale (FCR)**, créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, cofinance des projets impliquant un ou plusieurs partenaires étrangers de la zone du Plateau des Guyanes. Ce fonds intervient par le biais de subventions accordées aux porteurs de projet lors d'un comité de gestion paritaire État / collectivités. Le taux moyen d'intervention du FCR est de 34% du coût total du projet. Doté de 300 000 euros par an, le FCR finance des actions de coopération telles que les échanges d'expériences et de savoir-faire, l'assistance technique, les missions d'expertise et d'évaluation, etc. Ses domaines d'intervention privilégiés sont les projets à portée économique, la recherche et l'innovation. Toutefois le sport, la culture, l'éducation, l'environnement, la santé ou encore la coopération juridique et administrative sont également concernés.

### ⇒ Le Suriname

La **Banque Inter-Américaine de Développement**, devenue aujourd'hui le principal bailleur et qui appuie le processus de décentralisation du pays, intervient au Suriname depuis 1980 (plus de 15 prêts octroyés pour un montant de 100 MUSD, et plus de 80 coopérations techniques, à hauteur de 27 MUSD. Elle devrait accorder 300 MUSD de prêts au titre de sa Stratégie-Pays 2011-2015. Le Suriname est un bénéficiaire important de l'**aide européenne** dans la région, même si elle semble être en retrait (tout comme la coopération néerlandaise) ; l'aide communautaire totale apportée à ce pays depuis l'indépendance se monte à 165 M€, dont la majeure partie (60%) a été investie dans le secteur des transports. Sur l'enveloppe de 19,8 M€ au titre du 10<sup>ème</sup> FED (Fonds Européen de Développement), la Commission en a engagé 17,5 M€ pour la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina (tronçon de Meerzorg à Tamanredjo), en cofinancement avec l'AFD et la BID. De nouveaux bailleurs interviennent aujourd'hui à l'image de **la Chine**, qui finance un programme de réhabilitation des routes dans le cadre urbain de la capitale ou prochainement de la Banque Mondiale. A noter

qu'une coopération existe depuis 2010 entre **Cuba** et le Suriname, notamment dans le domaine médical. Il est à souligner que le pays est devenu membre de la Société Financière Internationale (membre du Groupe de la Banque Mondiale) en novembre 2011 et que la Banque Européenne d'Investissement y a effectué une mission de prospection en février 2012.

#### ⇒ Le Guyana

L'**Union Européenne** est le principal bailleur du pays : au titre du 10<sup>ème</sup> FED, 51 M€ sont attribués au pays, principalement sous forme d'appui budgétaire pour la réalisation de la stratégie de développement du pays (défense, gestion côtière, réalisation d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et des OMD) ; en outre, le protocole sucre a attribué 85 M€ au Guyana pour la période 2007-2010. Le **Brésil** est également un partenaire important, avec le financement de projets d'intérêt régional (pont sur le Fleuve Takutu, asphaltage de la route vers le port, ...). Le **Royaume-Uni** est le seul pays européen disposant d'une représentation permanente au Guyana. Il appuie la modernisation des organes de sécurité, avec un financement de 5 MUSD mis à disposition depuis 2007. En matière de préservation de l'environnement, un accord a été signé entre la **Norvège** et le Guyana le 9 novembre 2009 en vertu duquel la Norvège s'engage à alimenter le Fonds Multibailleurs d'investissement dans le cadre du mécanisme de REDD +. La contribution financière norvégienne pourrait atteindre 250 MUSD d'ici à 2015 si le pays parvient à contenir le taux annuel de déforestation à moins de 0,45%. L'**Allemagne** s'engage également dans cette voie avec la signature, le 12 avril 2010, d'un nouvel accord de coopération sur la protection de la forêt tropicale portant à 8,1 M€ l'appui de ce pays. La **Chine** est également présente au Guyana : le Bosai Mineral Group y réalise un investissement de l'ordre 1 MUSD avec l'ouverture d'une usine de bauxite. Le Guyana, dont le Président s'est rendu en visite officielle en Chine en septembre 2008, s'équipe d'avions de surveillance maritime, fournis par l'entreprise chinoise CATIC. Enfin, en janvier 2010, l'**Iran** s'est engagé à fournir pour 1,5 MUSD de coopération dans le domaine médical et à appuyer la réalisation d'un inventaire des ressources minérales du pays ; la récente annonce de la découverte d'uranium par une compagnie minière canadienne ne devrait pas réduire l'intérêt nouveau pour ce pays.

#### ⇒ Le Brésil

Le Brésil noue des partenariats privilégiés avec les bailleurs de fonds multilatéraux et régionaux à la gouvernance desquels il participe activement, la **Banque Interaméricaine de développement** (BID) et la Corporation Andine de Développement en particulier. Le portefeuille actif de la BID comprend près de 80 programmes (encours de 9,6 Mds USD). La stratégie de la BID au Brésil est axée sur i) la productivité et les infrastructures et ii) la réduction de la pauvreté et la formation du capital humain ; la BID est très présente dans le secteur des municipalités où elle intervient avec la garantie de l'Etat. La **Corporation Andine de Développement** (CAF), très offensive, est le premier bailleur de fonds à intervenir systématiquement en réel. Son encours est de plus de 3 Mds USD. La CAF intervient principalement dans le secteur des infrastructures et dans des projets d'intégration régionale. Le portefeuille actif de la **Banque Mondiale** (BM) au Brésil est constitué de 45 projets pour des engagements de 3,6 Mds USD. La stratégie de la BM s'articule autour de (i) l'équité, par la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services sociaux, (ii) la compétitivité, par le développement des infrastructures de transports et du secteur privé, et l'accès au secteur financier, (iii) la soutenabilité, par l'environnement, la gestion des ressources en eau, la conservation des sols, la protection des écosystèmes en Amazonie, et la décentralisation de la politique environnementale, et (iv) la stabilité économique. L'**Union Européenne** concentre ses engagements (61 M€ de subvention prévus pour la période 2007-2013) sur le renforcement des relations bilatérales, au travers d'appuis sectoriels, et les projets environnementaux sur l'Amazonie.